Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260328-COM20260302-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mars 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 28 mars 2026 à 10 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire.**

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, Mme Céline RIGOUS, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier MICHAL, Mme Sandrine MANUSSET, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

La secrétaire de séance :

Mme Laurie BREBANT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 23
Procuration : 0
Absent : 0

Délibération 2026 03 02- Election des adjoints

Rapporteur : Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu la proposition du Maire Dominique GUILLOU d'élire les adjoints suivants :

- 1ère adjointe : Yveline GOURLAOUEN
- 2ème adjoint : Jean-Louis BLOT
- 3ème adjointe : Cathy BERTHOU
- 4ème adjoint : Nicolas LE GOFF
- 5ème adjointe : Françoise BOURHIS
- 6ème adjoint : Jean-Guy MAO

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260328-COM20260302-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mars 2026

Considérant qu'après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, il est comptabilisé :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 18 suffrages exprimés pour la liste de Yveline GOURLAOUEN
- 5 bulletins blancs ;

Le Conseil municipal, après avoir voté à la majorité absolue, décide :

- d'élire la liste d'Yveline GOURLAOUEN ;
- d'installer :
    - 1ère adjointe : Yveline GOURLAOUEN
    - 2ème adjoint : Jean-Louis BLOT
    - 3ème adjointe : Cathy BERTHOU
    - 4ème adjoint : Nicolas LE GOFF
    - 5ème adjointe : Françoise BOURHIS
    - 6ème adjoint : Jean-Guy MAO
- d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

